



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral des finances

#### **Modification de la loi fédérale et de l'ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale**

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) procède à des évaluations de la mise en œuvre au niveau national de la norme internationale en matière d'échange automatique de renseignements (EAR). Dans ce cadre, le Forum mondial a adressé des recommandations à la Suisse. Le projet vise à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial.

Date d'ouverture: 27 février 2019

Date limite: 12 juin 2019

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI, Bundesgasse 3, 3003 Berne, tél. 058 467 86 57, fax 058 464 83 71, [www.sif.admin.ch](http://www.sif.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

5 mars 2019

Chancellerie fédérale